

# SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

SAIO/09-446-68 du 12/01/09

## DISPOSITIF DE REORIENTATION EN BTS A L'ISSUE DU SEMESTRE D'ORIENTATION

Référence : courrier du 5 décembre 2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée public - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée privé sous-contrat - Mesdames et Messieurs les responsables des services communs - Universitaire s/c de Messieurs les présidents d'université

Affaire suivie par : Mme GEHRKE - Tel : 04 42 91 70 17 - Mme CARRER - Tel : 04 42 91 70 97 - Fax - 04 42 91 70 14

A l'issue du 1er semestre de la 1ère année universitaire, les étudiants qui le souhaitent peuvent choisir de se réorienter vers une Section de Technicien Supérieur en lycée ou un Diplôme Universitaire de Technologie. Ce choix doit permettre à l'étudiant d'atteindre un diplôme de Technicien Supérieur en deux années, semestre suivi à l'université compris.

Ce dispositif s'appuie sur les places restées vacantes à la rentrée. Vous trouverez ci-joint l'état des places vacantes dans les lycées publics et privés sous contrat. Cette information devra être mise à disposition des étudiants le plus largement possible.

### Les candidatures :

A la suite des évaluations de fin de 1er semestre, courant janvier 2009, les étudiants pourront prendre contact directement avec les proviseurs des lycées concernés. Ils adresseront une lettre de candidature sur papier libre dans laquelle ils pourront exprimer leur projet, faire état de leur cursus de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle ou de tout élément pouvant contribuer à l'évaluation du dossier. Ils joindront à cette lettre les résultats obtenus au baccalauréat et à l'université.

Les candidatures devront parvenir aux établissements avant le **30 janvier 2009**.

### Le recrutement :

- Toutes les places vacantes doivent être offertes,
- Aucune candidature ne sera exclue d'emblée (candidats non retenus en juin 2008 par exemple)
- Il n'y a pas lieu de ne prendre en compte que des résultats et appréciations antérieurs au cursus à l'université ; les éléments d'évaluation recueillis au cours de ce cursus seront pris en considération.

**L'entrée en formation devrait être réalisée avant les vacances d'hiver.**

- L'organisation de l'année scolaire pourra être aménagée pour ces nouveaux étudiants (stage à effectuer pendant les congés d'été par exemple),
- Les étudiants restent administrativement inscrit à l'université.

Pour les lycées offrant un nombre plus important de places et /ou proches des universités, il est souhaitable que s'établissent des relations avec les présidents des universités et responsables d'UFR pour favoriser un travail en commun des enseignants des STS, des DUT et des DEUG (examen des programmes suivis, repérage des convergences et différences à compenser ; prise en compte de l'évaluation du 1er semestre...). Cette intégration tardive d'étudiants peut en effet poser des problèmes d'ordre pédagogique et organisationnel qu'il convient de prendre en compte. Les inspecteurs pédagogiques régionaux ainsi que le délégué académique à l'enseignement technique pourront être sollicités à ce sujet.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

**PLACES VACANTES EN BTS DANS LES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT**

**RENTREE 2008**

Etablissement	Ville	Spécialité BTS	Nombre de places vacantes
L. Jeanne d'Arc	Arles	<b>Management des unités commerciales</b>	<b>3</b>
L. St Vincent de Paul	Marseille	<b>Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire</b>	<b>4</b>
LP modèle électronique	Marseille	<b>Systèmes électroniques</b>	<b>4</b>
LT. Don Bosco	Marseille	<b>Electrotechnique</b>	<b>3</b>
LT. St JB de la Salle	Avignon	<b>Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques</b>	<b>12</b>

### BTS Domaine des services - 2008/2009 - lycées Publics

SPECIALITES	ETABLISSEMENT	Capacité accueil	Présents rentrée	Places vacantes
Ass.gestion PME/PMI	E.Zola-Aix	35	33	2
	Daumier-Marseille	35	34	1
	Pagnol - Marseille	35	31	4
	P. Langevin - Martigues	24	23	1
	I. Dauphin - Cavaillon	35	24	11
	V. Hugo - Carpentras	35	32	3
Ass. de Manager	A. Briand - Gap	24	22	2
	E. Zola - Aix en Pce	24	23	1
	Périer - Marseille	35	24	11
	M. Curie - Marseille	35	28	7
	St-Exupéry - Marseille	35	30	5
	P. Langevin - Martigues	35	34	1
	Craponne - Salon	35	28	7
	Aubanel - Avignon	35	30	5
	V. Hugo - Carpentras	35	29	6
Assurance	V. Hugo - Marseille	35	30	5
Com.des Entrepr.	St-Exupéry - Marseille	35	27	8
Comptabilité gestion des organis.	D. Neel - Digne	35	28	7
	Montmajour - Arles	35	33	2
	Artaud - Marseille	35	25	10
	M. Curie - Marseille	70	64	6
	M. Pagnol - Marseille	35	24	11
Ec.Soc.Famil.	M. Curie - Marseille	35	34	1
Hôtellerie*	L.Hotelier- Marseille	72	51	21
Informatique de gestion	D. Villars - Gap	30	24	6
	M. Curie - Marseille	35	31	4
	Aubanel - Avignon	35	32	3
Management des unités commerciales	Joliot Curie - Aubagne	35	30	5
	Esclangon - Manosque	35	30	5
	Périer - Marseille	70	60	10
	P. Langevin - Martigues	35	34	1
	Ly. de l'Arc - Orange	35	33	2
Négociation et relation client	D. Villars - Gap	30	29	1
	Genevoix-Marignane	35	34	1
	St-Exupéry - Marseille	35	30	5
	Craponne - Salon	35	31	4
Notariat	V Hugo-Marseille	24	19	5
Service et prestation S. Sanit et Social	E. Zola - Aix en Pce	24	23	1
Transport	I. Dauphin - Cavaillon	35	32	3
Ventes prod.tourist	L.Hotelier- Marseille	24	21	3

\*formation réservée aux titulaires de diplômes spécifiques

#### Réorientation des étudiants vers une STS : rappel de la procédure

Après un semestre à l'université, vous souhaitez vous réorienter vers une formation professionnelle en STS :

**Vous devrez soumettre votre candidature directement aux établissements qui disposent de places vacantes.**

**Pour constituer votre dossier**, vous adresserez une lettre de candidature sur papier libre dans laquelle vous expliquerez votre motivation, votre cursus de formation, vos expériences professionnelles ou tout autre élément qui pourra aider les enseignants de la spécialité à évaluer votre dossier.  
**Vous joindrez à cette lettre** vos résultats au baccalauréat et les résultats des évaluations obtenus à l'université.

Vous pourrez utilement vous faire aider par vos enseignants à l'université ou les personnels des cellules universitaires d'information, en particulier pour évaluer les acquis universitaires transférables à la formation envisagée en STS.

Votre candidature devra parvenir aux établissements **avant le 30 janvier**

**Si votre candidature est retenue**, vous serez directement intégré en 1<sup>re</sup> année de STS et vous devrez, avec l'aide de l'établissement, organiser le rattrapage des enseignements du 1<sup>er</sup> semestre de formation.

**Pour plus d'information et une aide** à la constitution de votre dossier de candidature, vous pouvez vous adresser aux cellules d'information universitaires (SCUIO) ou aux Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le plus proche de votre domicile.

## BTS domaine de la production - 2008/2009 - lycées publics

SPECIALITES	ETABLISSEMENT	Capacité accueil	Présents rentrée	Places vacantes
Ass.Tech.Ingenieur	Rempart - Marseille	24	23	<b>1</b>
Biotechnologie	Marie Curie - Marseille	24	23	<b>1</b>
Domotique	P.G.de Genes - Digne	30	27	<b>3</b>
Electrotechnique	Artaud - Marseille	30	26	<b>4</b>
	Jean-Perrin - Marseille	35	32	<b>3</b>
	Ph de Girard - Avignon	30	29	<b>1</b>
Enveloppe bâtim.	D-Diderot - Marseille	15	13	<b>2</b>
Etude réal.Outil.	Jean-Perrin - Marseille	15	13	<b>2</b>
fluide-frigo	D-Diderot - Marseille	15	14	<b>1</b>
IRIS	Benoît - Isle / Sorgue	30	23	<b>7</b>
Industrialisation Produits mécaniques	Jean Perrin - Marseille	24	13	<b>11</b>
	Rempart - Marseille	24	13	<b>11</b>
	P. Langevin - Martigue	24	21	<b>3</b>
	Fabre - Carpentras	15	11	<b>4</b>
Maintenance industr	Altitude - Briançon	24	14	<b>10</b>
	Pasquet - Arles	24	23	<b>1</b>
	Artaud - Marseille	30	29	<b>1</b>
MAVA : vh.indus	Ph de Girard - Avignon	18	8	<b>10</b>
M.A.I.	Les Iscles-Manosque	24	22	<b>2</b>
	Vauvenargues - Aix	30	26	<b>4</b>
	Pasquet - Arles	24	23	<b>1</b>
	Rempart - Marseille	24	13	<b>11</b>
	Fabre - Carpentras	24	15	<b>9</b>
Systèmes électronique	Rempart - Marseille	24	14	<b>10</b>
	Benoît - Isle / Sorgue	15	14	<b>1</b>
Technico-Ciales.	Jean Perrin -Marseille	30	28	<b>2</b>
	Rempart - Marseille	35	29	<b>6</b>

### Réorientation des étudiants vers une STS : rappel de la procédure

Après un semestre à l'université, vous souhaitez vous réorienter vers une formation professionnelle en STS :

**Vous devrez soumettre votre candidature directement aux établissements qui disposent de places vacantes.**

**Pour constituer votre dossier**, vous adresserez une lettre de candidature sur papier libre dans laquelle vous expliquerez votre motivation, votre cursus de formation, vos expériences professionnelles ou tout autre élément qui pourra aider les enseignants de la spécialité à évaluer votre dossier. **Vous joindrez à cette lettre** vos résultats au baccalauréat et les résultats des évaluations obtenus à l'université.

Vous pourrez utilement vous faire aider par vos enseignants à l'université ou les personnels des cellules universitaires d'information, en particulier pour évaluer les acquis universitaires transférables à la formation envisagée en STS.

Votre candidature devra parvenir aux établissements **avant le 30 janvier**

**Si votre candidature est retenue**, vous serez directement intégré en 1<sup>re</sup> année de STS et vous devrez, avec l'aide de l'établissement, organiser le rattrapage des enseignements du 1<sup>er</sup> semestre de formation.

**Pour plus d'information et une aide** à la constitution de votre dossier de candidature, vous pouvez vous adresser aux cellules d'information universitaires (SCUIO) ou aux Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le plus proche de votre domicile.